



Mâcon, le 5 février 2014

INVITATION PRESSE

ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

**Première permanence à destination des artisans et commerçants
le 12 février 2014, à 11h00,
à la Direction Départementale des Territoires (DDT), salle Matisco**

Fabien Sudry, préfet de Saône-et-Loire, et Pierre Petitjean, vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Saône-et-Loire, inaugureront les permanences à destination des responsables d'établissements recevant du public (ERP) concernés par la mise en accessibilité de leurs locaux au 1^{er} janvier 2015.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est entrée en vigueur, pour la partie accessibilité, le 1^{er} janvier 2007. Cette loi prévoit notamment qu'**au plus tard le 1^{er} janvier 2015**, tous les ERP (magasins, cabinets médicaux, restaurants, etc.) devront être rendus **accessibles pour tous types de déficiences** (motrice, visuelle, auditive et mentale, gênes occasionnelles, femmes enceintes, personnes avec poussettes...).

Afin de préparer cette échéance et faciliter la démarche de mise en conformité des établissements concernés, la Direction départementale des territoires (DDT) initie, en partenariat avec la CCI, des permanences individuelles d'information et de conseils « *les mardis de l'accessibilité* », sur rendez-vous. Elles se tiendront sur différents sites du département, à :

Mâcon	le 2 ^{ème} mardi de chaque mois	DDT 37 bd Henri Dunant	☎ 03 85 21 28 71
Chalon-sur-Saône	le 2 ^{ème} mardi de chaque mois	CCI 1 avenue de Verdun	☎ 03 85 42 36 00
Charolles	le 1 ^{er} mardi de chaque mois	CCI rue Grenette	☎ 03 85 24 29 00
Ecuisses	le 3 ^{ème} mardi de chaque mois	CCI 29 bis rue du Pont	☎ 03 85 77 99 00

Les journalistes sont invités à participer à l'inauguration de la première permanence « accessibilité » qui se tiendra exceptionnellement le mercredi 12 février 2014, afin de relayer

le plus largement possible l'information auprès du public.



**Les services de l'État
dans le département de Saône-et-Loire**

Contact :

- service départemental de la communication interministérielle (SDCI)

Tél. 03 85 21 81 59 / 80 64 / 81 58

xavier.ferrand@saone-et-loire.gouv.fr

regine.carre@saone-et-loire.gouv.fr

- direction départementale des territoires (DDT)

cabinet de direction – Communication Tél. 03 85 21 28 58

annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr